Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 115 (1989)

Heft: 10

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein Société suisse des ingénieurs et des architectes Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Domaine de normalisation «Construction»

Consultation concernant les normes SN relatives à l'évacuation des eaux des biens-fonds

SN 592010

Règlement pour l'obtention d'une autorisation en faveur de produits utilisés pour l'évacuation des eaux des biens-fonds

SN 592014 T1 Evacuation des eaux des biens-fonds Appareils sanitaires Normes de construction,

fonctionnelles et d'essai

SN 592014 T2 Evacuation des eaux des

biens-fonds Dispositifs d'évacuation Normes de construction, fonctionnelles et d'essai

SN 592014 T3 Evacuation des eaux des

biens-fonds Dispositifs d'écoulement et d'évacuation des eaux des sols et pluviales Normes de construction, fonctionnelles et d'essai

Les normes ci-dessus remplacent le «Règlement pour l'obtention de l'estampille» de la CSTIEU (Communauté suisse de travail pour les installations d'évacuation des eaux usées (projet, août 1982).

La refonte du règlement est devenue nécessaire à la suite de la répartition des recommandations d'estampillage dans les domaines désormais distincts de l'évacuation des eaux des bâtiments et de celles des biens-fonds, refonte placée sous l'égide de l'ASPEE et de l'ASMFA.

Les normes SN 592014 T1, T2 et T3 mettent donc un terme au régime provisoire du projet SN 565014. La norme se subdivise en trois parties pour une meilleure compréhension.

La révision des normes voisines SN 565011, 565012, 565013 est encore en cours. Elle devrait arriver à maturité en 1989 et être suivie d'une procédure de consultation assortie d'une nouvelle numérotation.

Le délai d'intervention de la présente procédure de consultation est fixé au 20 mai 1989. Le projet de texte en langue allemande peut être consulté sans frais à l'Association suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs, Service technique et de calcul, Auf-der-Mauer 11, case postale 6340, 8023 Zurich; on peut aussi en commander une copie, qui sera fournie au prix de revient.

> Communauté de travail ASMFA/ASPEE/SFLE Evacuation des eaux des biens-fonds

Nouvelles publications «Contrat individuel de travail»

SIA 1031 et SIA 1030

Les nouvelles dispositions du Code des obligations sur le congé dans le droit du contrat de travail, en vigueur depuis le 1/1/ 1989, ont rendu nécessaire une adaptation de la formule SIA 1031 « Contrat individuel de travail SIA» et de son commentaire SIA

Ces deux documents édités par la SIA permettent de régler clairement les relations contractuelles entre employeurs et employés dans les bureaux d'étude.

La formule de contrat de travail contient des articles régissant les rapports de travail dans leurs points principaux (durée du travail, vacances, salaire en cas d'empêchement de travailler, résiliation, etc.) et dans certains domaines particuliers aux bureaux d'étude (par exemple les concours). Elle doit être complétée et signée par les deux

Le commentaire aborde les notions de base du droit du contrat de travail, il présente la réglementation du Code des obligations et apporte une explication sur chaque article de la formule de contrat.

Editions de mars 1988.

Format A4; contrat de travail: 7 pages, Fr. 6.-; commentaire: 18 pages, Fr. 20.-.

Crédit des illustrations

Pour illustrer la présente publication, nous avons complété les photographies, les dessins et les plans remis par certains des auteurs, dans le but d'aérer et d'agrémenter la présentation. Nous avons eu recours aux sources suivantes:

Agence AIR, 24 Heures - Le Matin, Lausanne; Alain Juillard, Genève; Archives IAS; Bonnard & Gardel, Ingénieurs-conseils SA, Genève; Brutsch & Brutsch, Genève; Centre de technologie nouvelle (CTN), Genève; Centre informatique pour la géométrie et le génie rural (CIGR), Genève; Chancellerie d'Etat de la République et canton de Genève; Collection privée J.-P. Weibel; Conrad Zschokke SA, Genève; Direction d'arrondissement des télécommunications, division clientèle, installations spéciales, Genève; Département de l'économie publique, Genève; Département des travaux publics, direction de l'aménagement, division de l'équipement, Genève; Département des travaux publics, direction du génie civil, Genève; Gallay Frères, Genève; Géodésie et mensuration, EPFL, Lausanne; Gérard Ducimetière, Genève; Honeywell Lucifer SA, Genève; Jacques Bétant, Genève; Office de promotion de l'industrie genevoise (OPI), Genève; Office fédéral de topographie, Wabern; Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Meyrin-Genève; Projet d'aménagement cantonal de septembre 1987; Préfecture de la région Rhône-Alpes, secrétariat général pour les affaires régionales, Lyon; Roland Schneider, Soleure; SYMO SA, Plan-les-Ouates, Genève; Service cantonal d'écotoxicologie, Genève; Service des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Genève; Swissair Photo, Zurich; Tavaro SA, Genève; Transports Publics Genevois (TPG), Genève; von Roll-Habegger, Thoune.